

Electricité moins chère ensemble – nouvel achat groupé d'électricité pour faire baisser la facture

Alors que les tarifs réglementés de vente ont bondi de 10 % en août et qu'une prochaine hausse (de l'ordre de 10 %) est attendue pour février 2024, l'**UFC-Que Choisir de la Vienne** a le plaisir, à l'issue d'un appel d'offres auprès des fournisseurs nationaux organisé par sa filiale la SAS Que Choisir, de vous proposer un achat groupé autour de l'offre « Énergie moins chère ensemble », **à prix fixes 2 ans, avec 12,1 % d'économies** (HT) sur la consommation d'électricité par rapport au tarif réglementé d'octobre, soit la meilleure offre à prix fixes actuellement sur le marché. Cet achat groupé, dont l'offre est garantie aux 120 000 premiers souscripteurs, court jusqu'au 15 novembre 2023 inclus.

→ [Ça m'intéresse](#)

Concrètement, pour un ménage chauffé à l'électricité et consommant 6 000 kWh en heures pleines et 4 000 kWh en heures creuses, l'économie annuelle par rapport au tarif réglementé d'électricité est de 266 € (TTC). Pour un ménage chauffé avec une autre énergie et consommant 4 000 kWh, l'économie par rapport au tarif réglementé est de 110 € (TTC) sur un an.

Le fournisseur lauréat, qui porte cette offre, est Octopus Energy (ex-Plüm Énergie, qui a été lauréat en 2019 pour le lot « Soutien aux petits producteurs d'électricité renouvelable »).

Cet achat groupé est ouvert à tous les abonnés à l'électricité

desservis par le gestionnaire national (Enedis). Vous pouvez effectuer gratuitement une simulation de votre facture annuelle. Au-delà du tarif attractif, l'offre lauréate « Énergie moins chère ensemble » comprend, comme lors des campagnes passées, le volet sécurité juridique (un contrat sûr et l'accompagnement de l'UFC-Que Choisir en cas de réclamations).

Attention, l'inscription aux opérations précédentes ne vaut pas participation automatique à cette nouvelle édition. C'est pourquoi il est important de vous inscrire de nouveau si vous souhaitez pouvoir bénéficier de cette campagne.

L'achat groupé **dure jusqu'au 15 novembre 2023**. Vous pouvez en savoir plus et participer en cliquant sur le bouton ci-dessous :

→ [Je veux en savoir plus](#)

Vous gardez constamment le contrôle : après la présentation de l'estimation de votre facture annuelle, vous déciderez si vous souhaitez souscrire. Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 12 € TTC sera demandée aux souscripteurs ; elle sera réduite à 6 € TTC pour les adhérents de l'UFC-Que Choisir et les abonnés à ses publications.

(A titre indicatif, la dernière campagne avait permis à 387 foyers de la Vienne, de faire une économie de 156 €, soit un total de 60561 € de pouvoir achat économisé dans le département)

Bien cordialement,

L'Équipe de l'UFC-Que Choisir de la Vienne

5 bonnes raisons de participer !

1. **12,1 % d'économies** sur votre consommation d'électricité par rapport au tarif réglementé d'électricité (prix du kilowattheure hors taxes)
2. **Des tarifs fixes pendant 2 ans** (hors évolution des taxes ou réforme du marché de l'électricité)
3. **Un contrat sûr**
4. **L'UFC-Que Choisir à vos côtés** en cas de réclamation
5. **Un bonus tarifaire supplémentaire** en cas de réduction de votre consommation électrique

→ [Ca m'intéresse](#)